

Projet pédagogique

Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

48 communes

971 km²

25 052 habitants

25 habitants / km²

Dourdan / Étampes

Chartres



Châteaudun

Orléans

Bienvenue en Cœur de Beauce

La Communauté de Communes Cœur de Beauce regroupe 48 communes et plus de 25 000 habitants. Sur ce territoire rural, la communauté de communes s'attache à offrir des services de proximité et de qualité à ses habitants. Elle œuvre également en faveur d'un développement économique cohérent et compatible avec un aménagement durable du territoire.

Les compétences de la communauté de communes

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace : la Communauté de Communes Cœur de Beauce participe à la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et établit le Plan Local d'Urbanisme.
- Développement économique : la Communauté de Communes Cœur de Beauce aménage, entretient des zones d'activités et apporte son soutien à l'activité économique locale. Elle participe à la promotion du tourisme avec, notamment, la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles

- Rénovation et réhabilitation de l'habitat sur son territoire
- Construction et entretien d'équipements sportifs, scolaires et culturels
- Action sociale
- Assainissement : la Communauté de Communes Cœur de Beauce gère aujourd'hui l'assainissement non collectif. Elle assurera la compétence de l'assainissement collectif, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026.
- Production d'eau potable : la Communauté de Communes Cœur de Beauce assure aujourd'hui la production d'eau potable. La distribution de l'eau potable sera une compétence de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026.

Les compétences facultatives

- Déploiement de la fibre via Eure-et-Loir numérique
- Organisation et gestion des accueils périscolaires
- Gestion des relais petite enfance, des accueils de loisirs et des espaces jeunes
- Gestion des transports scolaires (par délégation de la Région Centre-Val de Loire)
- Politique de sécurité et de prévention de la délinquance
- Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires
- Création et gestion des Maisons France Services

Un projet politique pour les familles du territoire

La communauté de communes Cœur de Beauce s'est lancée en 2019 dans la mise en place d'une convention territoriale services aux familles (CTSF) pour donner suite à la sollicitation de la CAF d'Eure et Loir. Démarche stratégique partenariale, la CTSF a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Le précédent contrat enfance jeunesse (CEJ) qui a pris fin en 2020 est l'illustration d'une démarche d'engagement partenariale, qui se doit d'être structurée avec les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la CTSF en vigueur : 2019-2024 et de manière multithématique.

La CTSF coconstruit avec l'association PEP 28, qui a pour délégation de service public l'accueil des enfants (7 à 17 ans) sur le territoire via des structures adaptées (ALSH, Espaces jeunes) et le soutien à la parentalité et aux professionnels de la petite enfance (Relais Petite Enfance) a permis de contribuer à son élaboration en lien avec la Communauté de Communes.

Pour rappel, cette convention établie entre la CAF et la collectivité territoriale, se doit d'être engagée et de proposer une offre de travail en partenariat en répondant aux besoins des administrés de la branche famille de la CAF.

Cette CTSF est la première signée entre la CAF et la communauté de communes Cœur de Beauce. Pour ce faire, un Comité de pilotage s'est **organisé le 28 juin 2022 (COPIL)**.



Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. *«La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...»* Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- **L'accueil matinal** permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- **Le temps méridien** partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- **L'accueil du soir** à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives...) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC...).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.

Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.

Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- ▶ une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- ▶ les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts...);
- ▶ un contact individuel est établi au quotidien ;
- ▶ l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- ▶ les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.



Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles...).



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs De Bazoches-en-Dunois



Accueil périscolaire (matin/soir) et
Accueil de loisirs (mercredis et petites vacances)

Septembre 2024 - Juillet 2025

HODMOND Elodie – Directrice - Septembre 2024

SOMMAIRE

- I. **La structure**
- II. **Capacité d'accueil**
- III. **Description des locaux**
- IV. **Présentation de l'équipe**
- V. **Organisation et engagement de l'équipe**
- VI. **Objectifs pédagogiques et évaluation**
- VII. **Informations Complémentaires**
- VIII. **Rôles de chacun**
- IX. **Présentation du territoire CCCB**
- X. **Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB**

I. La structure

Nom de la structure	
Adresse	16 bis rue des Ecoles 28140 Bazoches en Dunois
Téléphone	07.89.30.76.82
Mail	Service Enfance Jeunesse CCCB : directeurdelpole3@pep28.asso.fr Accueil de Bazoches-en-Dunois : alsh.bazochesendunois@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	Accueil périscolaire (en période scolaire) : Lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h00-8h45 16h15-19h00 Mercredi : 07h00-19h00 Accueil de loisirs : Vacances scolaires : 07h00-19h00

II. Capacité d'accueil

Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	20	14	0	34
Soir (période scolaire)	20	14	0	34

Pour l'accueil des mercredis :

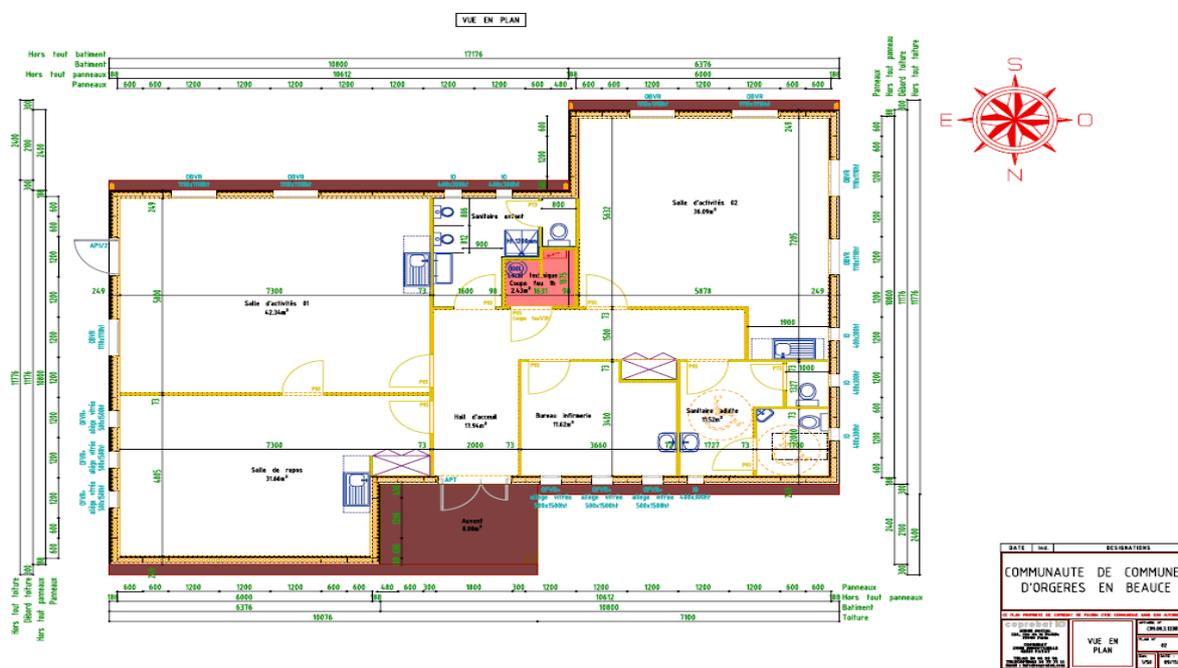
Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Mercredi	16	12	0	28

Pour l'accueil des petites vacances :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Vacances d'hiver	16	12	0	28
Vacances de printemps	16	12	0	28
Vacances d'automne	16	12	0	28

III. Description des locaux

METTRE LES PLANS AVEC UNE LEGENDE (exemple : — salle d'activité, — dortoir etc....)



L'organisation

Le bâtiment dédié à l'enfance jeunesse depuis juin 2010, se compose de 3 grandes salles, un bureau, de sanitaires adaptés à tous les âges (+ accès handicapés) et d'un espace extérieur à disposition des enfants.

Accueil périscolaire / mercredi

La salle bleue permet aux enfants de pouvoir jouer de manière autonome à des jeux de rôle, jeux de société, lecture et dessin.

La salle jaune sert à l'accueil de l'ensemble des enfants le matin et le soir. Différents espaces sont aménagés pour les enfants : tables pour les activités manuelles, espace poupée et dinette et jeux de constructions.

La salle rouge est aménagée en dortoir lors de la sieste des mercredis et des vacances et en salle d'activités en dehors avec une activité mise en place chaque jour (Chants, zumba, modelages, Gymnastique Rythmique).

L'espace extérieur est utilisé pour des jeux libres et jeux menés par un animateur quand le temps le permet.

Si besoin, les enfants ont aussi accès à la cour de l'école.

Le repas du mercredi midi se déroule dans les locaux de la cantine scolaire.

IV. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Age	Qualification diplôme obtenu	Fonction Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...	Statut CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, Au pair, Mise à disposition	Périodes périsco, mercredi, vacances...	Groupe d'âge attribué	Ancienneté PEP	Durée hebdomadaire de travail
HODMOND	Elodie	32	BPJEPS LTP	Directrice	CDI	Périscolaire Mercredis Petites vacances	3-11 ans	Depuis décembre 2015	35h annualisées
COUTURIER	Prisca	51	BAFA	Animatrice	CDI	Périscolaire Mercredis Petites vacances	3-11 ans	Depuis mars 2015	33,04h annualisées
CHAPRON	Estelle	44	BPJEPS AGFF	Animatrice	CDI	Périscolaire Petites vacances	3-11 ans	Depuis avril 2009	
CALLU	Nathalie	56	-	Personnel de service	-	Périscolaire Mercredis Petites vacances	-	-	-

V. Organisation et engagement de l'équipe

PERISCOLAIRE MATIN (lundi / mardi / jeudi / vendredi)	ACTIVITES-
7h30 - 8h35	Accueil des familles Jeux libres Mise en place des diverses activités proposées par les animateurs <ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités manuelles ➤ Jeux et expression physique ➤ Activités autonomes (Puzzle, cartes, lego, dinette)
8h35 - 8h45	Rangement Préparation pour l'école Les élémentaires sont déposés dans la cour de l'école, les animatrices accompagnent les maternelles dans le couloir et les aides à se préparer pour entrer en classe.

PERISCOLAIRE SOIR	ACTIVITES
16h10	Une animatrice récupère les maternelles et les CP.
16h15	Une animatrice récupère les élémentaires et distribue le goûter aux enfants qui restent à l'étude.
16h15-16h20	Nettoyage des mains
16h25- 16h45	Goûter Nettoyage et rangement du goûter
16h45 – 19h00	Accueil des familles Jeux libres <u>Mise en place de diverses activités proposées par les animateurs :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Activités manuelles • Mise en place des divers projets d'animation • Jeux extérieurs (en fonction du temps) • Activités autonomes (Puzzles, cartes, jeux de société, jeux de construction, dinette) • Lecture

MERCREDIS ALSH 03/11 ANS	ACTIVITES
Horaires	
7h00 - 9h00	Accueil échelonné des enfants - jeux libres
9h00 - 9h30	Jeux libres Temps de rassemblement : discussion, débats, chants, lecture...
9h30-9h45	Présentation des activités de la journée

9h45 - 11h45	Activités pédagogiques et temps de rangement (salles, nettoyage du matériel) Mise en place de pôle d'activités.
11h45-12h00	Préparation pour la cantine
12h00 –12h45	Repas du midi à la cantine scolaire de Bazoches-en-Dunois
13h00	Retour de la cantine
13h00 - 15h00	Sieste pour les plus petits (<i>une pièce spécifique est mise à la disposition du jeune enfant avec des couchages individualisés</i>). Réveil échelonné : à son réveil, l'enfant se lève et participe aux pôles d'activités proposés.
13h00 - 14h00	Temps calme sous forme d'ateliers pour les plus grands.
14h00 – 16h00	Activités pédagogiques sur des pôles d'activités. Des activités commencées ultérieurement peuvent être reprises.
16h00 - 16h15	Temps de rassemblement : discussion, débats, chants, lecture...
16h15- 17h00	Goûter / Bilan de journée Temps de discussions avec les enfants sur la journée pendant le goûter. Rangement du goûter et nettoyage
17h-19h	Accueil des familles Jeux libres / Finition des activités

PETITES VACANCES ALSH 03/11 ans	ACTIVITES
Horaires	
7h00 - 9h00	Accueil échelonné des enfants - jeux libres
9h00 - 9h30	Jeux libres Temps de rassemblement : discussion, débats, chants, lecture...
9h30-9h45	Présentation des activités de la journée
9h45 - 11h45	Activités pédagogiques et temps de rangement (salles, nettoyage du matériel) Mise en place de pôle d'activités.
11h45-12h00	Préparation pour la cantine
12h00 –12h45	Repas du midi à la cantine scolaire de Bazoches-en-Dunois
13h00	Retour de la cantine
13h00 - 15h00	Sieste pour les plus petits (une pièce spécifique est mise à la disposition du jeune enfant avec des couchages individualisés). Réveil échelonné : à son réveil, l'enfant se lève et participe aux pôles d'activités proposés.
13h00 - 14h00	Temps calme sous forme d'ateliers pour les plus grands.
14h00 – 16h00	Activités pédagogiques sur des pôles d'activités. Des activités commencées ultérieurement peuvent être reprises.
16h00 - 16h15	Temps de rassemblement : discussion, débats, chants, lecture...
16h15- 17h00	Goûter / Bilan de journée
17h-19h	Accueil des familles

L'équipe s'engage

Activités

- Être disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation

Elles ont lieu le mardi de 08h45 à 10h45 de manière conviviale. Nous commençons par faire un retour sur le mercredi précédent, de ce qui a été ou pas. Nous enchaînons sur les différentes préparations des activités du lendemain ou bien des semaines à venir. Pendant ce temps, nous faisons aussi les plannings pour les prochaines semaines.

Sortie

- Une fiche de constitution de groupe au bureau et une avec les animateurs, en prévoir obligatoirement une pour le chauffeur avec le numéro de téléphone du responsable
- Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP du département d'accueil (formulaire type)
- L'itinéraire affiché au bureau
- Les fiches sanitaires
- La trousse de secours et les numéros de téléphone
- Le goûter, et de l'eau en quantité suffisante
- Rappeler aux familles : Une casquette, la crème solaire, une tenue adaptée aux conditions climatiques ainsi qu'à la sortie.

Hygiène

L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains), voir bucco-dentaire (si possible)

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans

Accueil du matin

De 7h30 à 9h00 c'est l'accueil des enfants. C'est le premier échange, il permet de faire connaissance. Les animateurs doivent mettre à l'aise, créer une ambiance et être disponible. Il faut obligatoirement qu'ils préparent ce moment et qu'ils jouent avec les enfants.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

L'appel

Il faut réaliser l'appel. Les feuilles d'appel ou cahier d'appel doivent être donnés avant 9h30 dans le bureau de la directrice. Ainsi, nous pouvons informer du nombre de repas à mettre en place pour la dame de service et savoir le nombre total d'enfants sur le centre.

Le repas

Un animateur mangera à une table différente chaque jour afin de connaître tous les enfants (petits et grands). Ils favoriseront la prise d'initiatives des enfants en les laissant se servir, débarrasser la table.

Le temps calme

Le temps calme est un temps d'activité à part entière, ce n'est pas un défouloir pour les enfants. Cela implique qu'il est pensé et préparé à l'avance par les animateurs. Ce temps est nécessaire pour un repos efficace. Pour les 3 ans une sieste s'impose car la journée est éprouvante pour eux. Ils vont tranquillement s'endormir après avoir écouté une histoire racontée par l'animateur. Les 4/5 ans se reposent dans le dortoir avec les plus petits, les enfants qui ne dorment pas peuvent retourner dans leur salle pour jouer à des jeux de sociétés, faire du dessin.... Sous la vigilance d'un animateur. Pour les 6/11 ans, l'équipe d'animation proposera différentes activités calmes afin qu'eux aussi puissent se reposer.

Le goûter

C'est un temps de « petit bilan » afin de recueillir les impressions des enfants sur la journée et éventuellement celles à venir. Nous utilisons un bâton de parole afin que chacun s'exprime sur son ressenti : il est abordé les activités, le comportement du groupe et la relation avec les animateurs.

L'accueil du soir

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Un animateur se met donc à l'entrée de la salle et va à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

Les transports et les sorties

Tous les trajets sont des moments éducatifs qui se préparent avec soin. Il faut penser à de la musique, à des chants, aux petits jeux...

Il faut respecter les consignes de sécurité de tous types de transports (car, train, vélos,,) à savoir :

- Dossier de transport (adresse, liste des enfants, horaires des arrêts) [matins et soirs]
- Posséder une fiche de constitution de groupe et en donner une copie au bureau
- Lieu et itinéraire affichés au bureau
- Connaître l'effectif exact
- S'asseoir de manière « équitable » (issue de secours, devant, milieu et derrière)
- Rester éveillé pendant le trajet
- Nommer un responsable de transport
- Se munir des fiches sanitaires et d'une trousse de secours (qui est vérifiée à chaque sortie)
- Penser au goûter, à l'eau...

L'infirmerie

Celle-ci se situe dans le bureau, il y a des trousse de secours pour les sorties et une boîte à pharmacie. Sur le cahier d'infirmerie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font au bureau et en présence d'un directeur ou d'un assistant sanitaire. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire). Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

VI. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic

Les enfants sont âgés de 3 à 11 ans et évoluent dans le même centre de loisirs. Ce sont des enfants autonomes et la mixité de l'âge permet l'entraide des grands avec les plus petits.

Les enfants viennent de plusieurs villages aux alentours du centre de loisirs. Nous accueillons aussi des enfants issus de l'aide sociale à l'enfance placés en famille d'accueil, cette année beaucoup d'enfants ont des parents séparés. Ce sont des enfants qui font pour la plupart des disciplines sportives extra-scolaires.

La plupart des enfants arrivent très tôt le matin et repartent tard le soir, car les parents travaillent en région parisienne ou orléanaise, ils se sont installés sur cette commune, car les prix d'achat sont attractifs.

Afin de répondre aux besoins des uns et des autres, nous avons mis en place un planning périscolaire proposant plusieurs activités différentes chaque jour de la semaine en complément des activités mis en place le soir, ce qui permet aux enfants de se positionner sur l'activité qu'il affectionne.

Cette année, nous accueillons beaucoup de petits qui viennent d'entrée à l'école.

Ce sont des enfants qui se caractérisent par un grand besoin de mouvement et de jeu, une grande curiosité pour tout ce qui est inconnu, une grande imagination et une faible capacité de concentration entraînant de constants changements d'activité.

Nous avons observé que les élémentaires qui fréquentent la structure manquent pour certains de confiance en eux, c'est pour cela que nous avons choisi de mettre en place ces objectifs.

Problématique

Comment apporter de nouvelles connaissances aux enfants et de prendre confiance en eux de façon pédagogique ? Comment développer leurs confiances en soi ?

OBJECTIF(S) GENERAL(AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (Thématique)	EVALUATION	
<i>(A quoi je veux parvenir ?)</i>	<i>(En faisant quoi ? (Verbes d'action)</i>	<i>(Cela se concrétise par)</i>	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i>	Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i>
Développer la confiance en soi	<p>En permettant aux enfants de découvrir différentes pratiques artistiques</p> <p>En permettant aux enfants de découvrir différents styles musicaux</p> <p>En permettant aux enfants de développer leurs sens et leurs motricités</p> <p>En permettant de développer l'imaginaire et la créativité</p> <p>En permettant aux enfants de développer leurs esprits critique</p> <p>En permettant aux enfants d'accroître leurs vocabulaires</p>	<p><u>Pour le périscolaire</u></p> <p>Projet d'animation Chant</p> <p>Projet d'animation Zumba</p> <p>Projet d'animation Gymnastique rythmique</p> <p>Projet d'animation Modelage</p> <p>Proposer un spectacle de fin d'année regroupant les différents Projets</p> <p><u>Pour les mercredis</u></p> <p><u>Projet d'animation découverte de conte</u></p> <p>En leurs faisant découvrir des histoires méconnues</p> <p>En proposant des ateliers culinaires et des sorties pédagogiques en lien avec l'histoire abordé</p>	<p>Combien d'enfants ont participer aux différents ateliers ?</p> <p>Les enfants, ont-ils acquis des compétences ? Lesquelles ?</p> <p>Combien d'enfants ont participer au spectacle de fin d'année ?</p> <p>Les enfants, ont-ils développer leurs imaginations (modelage, conte) ?</p> <p>Les enfants connaissaient-ils les contes abordés ?</p> <p>Les enfants, étaient-ils participatifs lors des activités proposées ?</p> <p>Les différentes sorties, étaient-elles en adéquation avec le projet proposé ?</p> <p>Le vocabulaire des enfants s'est-il développer ?</p>	<p>Bilan réaliser chaque jour avec les enfants en fin de séance.</p> <p>Évaluation des animateurs en fin de chaque période concernant l'évolution des enfants sur les ateliers.</p> <p>Enquête de satisfaction des familles.</p> <p>Bilan en fin de journée avec les enfants pour évaluer ce qu'ils ont appris durant la journée.</p> <p>Bilan collectifs concernant le partenariat.</p>

VII. Informations complémentaires pour les 03 / 11 ans

L'accueil des enfants de – de 6 ans

Le rythme de l'enfant est essentiel. Nous réalisons des activités adaptées aux capacités de chacun et à leurs envies. Nous avons mis en place une horloge afin de faciliter leurs repères dans le temps (illustré par les images). Les activités proposées sont variées afin de stimuler la motricité de chacun.

Les relations avec les enfants et les familles

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

- Ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- Ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- Soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations interpersonnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante, vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles

» ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le repas du midi

Il a lieu dans la cantine scolaire où toutes les conditions de sécurité sanitaire y sont assurées.

Le temps du repas pour les animateurs

Lorsque sur leur temps de travail les animateurs ou le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants ou les jeunes, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Par conséquent, le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

La sieste

La sieste chez les enfants est essentielle. La science du sommeil démontre que le sommeil est loin d'être une simple mise en veilleuse de notre activité mentale et physique. Quand l'enfant dort, il y a sécrétion de l'hormone de croissance, élimination des déchets, renforcement de son ossature, cicatrisation des plaies (les bobos) et réponse de l'activation immunitaire (c'est pendant qu'il dort que son corps combat les virus), également traitement de l'information et de la mémorisation, maturation du système nerveux central, apprentissage de nouvelles matières, adaptation émotionnelle, etc...

La sieste est importante, elle doit s'ajuster en fonction de l'âge et des besoins en sommeil de l'enfant :

- Entre 2 et 3-4 ans : une sieste, immédiatement après le repas du midi.
- Vers l'âge de 4-5 ans : une période de repos.

Le **refus de faire la sieste** n'est qu'un jeu dans lequel l'enfant s'oppose aux règles établies. On ne peut forcer personne à dormir. Mais, il est primordial d'installer un temps de repos où l'enfant se trouve allongé sur son

matelas ou dans son lit, les yeux ouverts s'il le désire, mais sans aucune stimulation de quelque sorte (jouet, livre ou autre).

Chez les plus âgés, après quarante-cinq minutes de repos sans bruit, l'enfant qui ne s'est pas assoupi sera autorisé à se lever et à participer à une activité calme, tel que lecture, casse-tête ou coloriage jusqu'à ce que les autres soient éveillés afin d'éviter qu'un bénéfice se crée à l'idée de ne pas vouloir dormir.

Afin que la sieste remplisse efficacement son rôle :

- La sieste de l'après-midi suit le repas du midi.
- La sieste ne doit en aucun cas être associée à une punition car elle serait mal vécue et ne représenterait plus une pause bénéfique dans l'activité de la journée.

Un enfant a assez dormi lorsqu'il s'éveille de bonne humeur **ET** n'a pas de signe de fatigue dans l'heure qui suit !

Le goûter

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h15-16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement à l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée**, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille,

l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie « à évolution rapide »** ou est **victime d'un accident** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

Les transports

- Trajet à pied entre le centre de loisirs et la cantine scolaire. Lors de ce trajet, toute l'équipe est présente pour assurer la sécurité. Chaque animateur connaît les règles en ce qui concerne la circulation des enfants sur la voie publique en temps d'accueil de loisirs.
- Transport en bus lors de sorties par un prestataire de service.

VIII. Rôle de chacun

Le directeur

IL·ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL·ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL·ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT

IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE

IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION



L'animateur

IL·ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL·ELLE SAIT REPENDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL·ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL·ELLE PREND DES INITIATIVES

IL·ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL·ELLE EST FORCE DE PROPOSITIONS

IL·ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET DISPONIBLE

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU MATERIEL

IL·ELLE SAIT SE REMETTRE EN QUESTION

IL·ELLE PROPOSE ET ELABORE DES PROJETS D'ANIMATION

IL·ELLE RESPECTE SES COLLEGUES

IL·ELLE EST GARANT DE LA SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES

TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L'assistant sanitaire

IL-ELLE VERIFIE LES
RECOMMANDATIONS
PARTICULIERES AVANT
CHAQUE SOIN SUR LA
FICHE SANITAIRE

IL-ELLE VERIFIE LES
TROUSSES A
PHARMACIE

IL-ELLE TIENT ET
SUIT LE
REGISTRE DES
SOINS

IL-ELLE IDENTIFIE CHAQUE
MINEUR QUI DOIT SUIVRE
UN TRAITEMENT SUR
L'ACCUEIL ET S'ASSURE DU
BON DEROULEMENT DE
CELUI-CI

IL-ELLE INFORME
L'EQUIPE SUR LES
EVENTUELLES
ALLERGIES



IL-ELLE VERIFIE CHAQUE
FICHE SANITAIRE ET LISTE
LES ENFANTS AYANT DES
CONTRE-INDICATIONS
MEDICALES, ALLERGIES

IL-ELLE SE LAVE LES
MAINS ET PREND DES
GANTS AVANT CHAQUE
SOIN

IL-ELLE S'ASSURE QUE LES
MEDICAMENTS SONT
CONSERVES DANS UN
CONTENANT FERME A CLEF